

Je me manifeste!

Pour l'avenir de l'École, c'est maintenant!



Depuis un an, le gouvernement agit au pas de charge. Pas de concertation, pas de préparation... Vite, vite, mais pour arriver où ?

À supprimer 40 000 emplois dans l'Éducation en trois ans, comme si Peugeot-Citroën ou le Crédit Lyonnais disparaissait. C'est ce que porte le budget 2009 pour économiser sur le dos de nos élèves.

À détourner l'École de sa mission démocratique en déléguant hors d'elle ce qu'elle doit assurer pour tous, en imposant trop souvent un retour en arrière pédagogique.

Tous les ingrédients sont là pour affaiblir durablement notre École et reléguer l'Éducation à une place subalterne.

C'est maintenant qu'il faut dire NON !

Le 19 octobre, manifestez-vous.

Manifestation nationale à Paris

avec toutes les organisations de la communauté éducative.



INSCRIPTION - SOUSCRIPTION

Manifestez-vous pour le 19 octobre. Prenez contact avec votre section SE-Unsa locale. Coordonnées sur [www.se-unsa.org](http://www.se-unsa.org) rubrique «Contacts».

S'OPPOSER

*et proposer !*

*Faites la différence !*

L'École libératrice Pages spéciales CPE n°119

# CPE Enseignant

Le journal du Syndicat des Enseignants-UNSA



**UN PAYS,  
UNE ÉCOLE,  
NOTRE AVENIR.**

[www.uneecole-votreavenir.org](http://www.uneecole-votreavenir.org)

Tous à la manifestation nationale à Paris le dimanche 19 octobre !

2 • Mouvement 2008 : bilan et perspectives.

4 • Agir pour l'avenir de l'École.

L'enseignant

209, boulevard Saint-Germain  
75007 Paris  
tél : 01 44 39 23 89  
fax : 01 44 39 23 83  
[enseignant.revue@se-unsa.org](mailto:enseignant.revue@se-unsa.org)

Directeur de la publication : Fabrice Coquelin  
Rédaction : Emmanuelle Andrieux, Guy Barbier, Dorothee Crespin, Thierry Foulkes, Claire Krepper, Michel Martinet, Nelly Paulet, Antoine Tresgots  
Dessins : Jipé  
Imprimerie : Tactic Impressions  
N° CPPAP : 0209 5 06771  
ISSN : 1241 - 039 X  
Abonnement annuel : 36€

À l'appel de : AFL • CÉ • CEMEA • CRAP-Cahiers pédagogiques • FAEN • FCPE • Ferc-CGT • FGPEP • FIDL • Les Francas • FSU • GFEN • ICEM-pédagogie Freinet • JPA • La Ligue de l'Enseignement • Sgen-CFDT • Sud Éducation • Unef • UNL • UNSA-Éducation



Confédération européenne des syndicats

Membre fondateur de l'Union nationale des syndicats autonomes



### BAISSE DU POUVOIR D'ACHAT Il faut des réponses aussi pour les CPE

> **Nicolas Sarkozy** écrivait dans sa «*Lettre aux Éducateurs*» : «*Je souhaite faire de la revalorisation du métier d'enseignant l'une des priorités de mon quinquennat*».

En attendant, un CPE débutant percevait, au 1<sup>er</sup> échelon, 1477€ bruts au 1<sup>er</sup> septembre 2000. À la rentrée 2008, il a perçu 1590€. L'augmentation correspond à 7,6%.

Pendant ce temps, l'indice des prix à la consommation de l'Insee affiche une progression de 17,45%. Si le traitement avait suivi l'évolution des prix, il aurait dû atteindre 1735€ soit près de 150€ de plus...

Le différentiel pour un CPE au 7<sup>e</sup> échelon est de 207€. Il atteint 250€ pour un collègue au 11<sup>e</sup> échelon. Les carrières se sont dépréciées !

L'État a réalisé 10% d'économies sur l'ensemble de nos salaires soit l'équivalent, sur le seul ministère de l'Éducation nationale, du salaire de 100 000 fonctionnaires ! En 2010, les nouveaux CPE recrutés à master 2 devraient avoir de nouvelles modalités de rémunération. Pour le SE-UNSA, cela ne saurait tenir lieu de réponse à l'engagement pris. La refonte des carrières est nécessaire et doit concerner tous les CPE. Ce ne sont pas les mesures pour l'entrée dans le métier ou les heures supplémentaires qui peuvent satisfaire les collègues.

> **Mouvement 2008, le bilan est contrasté et entaché** par des «ratés», lourds de conséquences pour certains collègues. Quelles perspectives, quelles actions pour 2009 ?

Le nombre de collègues titulaires demandant à muter est constant (1000) sur les trois dernières années. Le nombre de stagiaires baisse (237 en 2007, 203 en 2008). Le taux faible de mutation des CPE titulaires, avec 20% de satisfaction, devient préoccupant. De ce fait, même les collègues aux barèmes élevés ne mutent plus. On passe de 36 à 52 demandes avec au minimum deux ans de séparation et au moins un enfant (soit quatorze échecs à la mutation de ce type en 2008 contre cinq en 2007). Les collègues (des jeunes mères de famille souvent, nommées à plus de 500 km de leur foyer avec des enfants en bas âge) sont désespérées, conscientes des difficultés parfois très lourdes qui vont découler de cette épreuve.

L'administration, auprès de laquelle nous intervenons, reste trop souvent impassible, voire intransigeante, et se renvoie la balle (ministère et rectorat) avec des arguties budgétaires incontrôlables. Au SE-UNSA, deuxième syndicat chez les CPE, présent en nombre dans les commissions paritaires et à la commission nationale, nous allons surveiller de nouveau la parution du projet de note de service sur les mutations (prévue mi-octobre). Nous vérifierons et proposerons des amendements afin de rendre le texte le plus ajusté possible. Nous rappellerons les «ratés» de 2007-2008. Pour l'avenir immédiat (c'est-à-dire le mouvement inter et intra), nous poursuivrons aussi, à partir des élections professionnelles du 2 décembre 2008, la consolidation, avec votre concours (voix électorales), de notre réseau militant investi dans les commissions académiques afin d'être en force, au plus près des collègues.

### RÉFORME DU LYCÉE Quelle place pour les CPE ?

> **La réforme du lycée est au cœur de l'actualité.** Le ministre en a présenté les principes en juillet :

- mettre en place une classe de seconde qui ne soit pas une présélection ;
- permettre l'élaboration de parcours souples et cohérents avec les cursus d'études supérieures ;
- développer, à la demande des lycéens, des activités d'accompagnement.

Une réponse tout à la fois structurelle, technique et pédagogique est avancée : l'organisation modulaire des enseignements en remplacement des voies et des séries. Elle permettrait la construction, par l'élève, d'un parcours de formation personnalisé qui s'inscrirait dans quatre grandes «familles» : humanités et arts, sciences, sciences de la société, technologie.

Ne nous y trompons pas. Si la réforme réussissait à concrétiser ces principes et objectifs, en phase avec le projet éducatif du SE-UNSA, il s'agirait d'une véritable révolution par rapport à l'actuel lycée napoléonien.

Les conséquences en seraient importantes sur le travail des personnels et sur le rôle de la vie scolaire. Une telle configuration rendrait en effet indispensable une guidance, un accompagnement conséquent des élèves, dans lesquels les compétences et la spécificité des CPE seraient naturellement appelées à jouer un rôle majeur. Un rôle que le SE-UNSA porte depuis la création du corps.

### TZR Le SE-UNSA peut vous aider

> **La faiblesse des recrutements chez les CPE limite** dans les académies le potentiel de remplacement. Après le mouvement intra 2008, nous constatons que de nombreuses zones sont dépourvues de moyens TZR. Les rectorats peuvent donc recourir à des pressions sur les collègues pour assurer des services de plus en plus loin de leur établissement de rattachement. À cette occasion, l'administration tente de modifier des rattachements de TZR. Nous rappelons que ce rattachement constitue un ancrage administratif qui ne devrait pas être modifié sans votre consentement. Il détermine aussi le taux des indemnités dues (I SSR, frais de déplacement). N'hésitez pas à contacter vos sections syndicales du SE-UNSA face aux difficultés rencontrées.

### HANDICAP Exigeons une formation pour des responsabilités nouvelles

> **Pour l'aide aux élèves en situation de handicap, tous les personnels** doivent être formés. Chaque année, la création d'UPI<sup>(1)</sup> nouvelles, l'intégration d'un nombre de plus en plus grand de jeunes en situation de handicap en milieu ordinaire constituent des enjeux forts du système éducatif qu'il faut réussir au plus vite. Le SE-UNSA en est pleinement conscient et se bat pour faire avancer certaines revendications qui intéressent les personnels de vie scolaire (AVS et CPE en priorité).

Pour ces nouveaux besoins spécifiques, l'Institution a ouvert des formations, tels les stages AVS, 2CA-SH<sup>(2)</sup> et des modules de formation d'initiative nationale (MFIN). Or, sur le terrain, hormis les AVS, une catégorie de personnels prend de plein fouet et en surcharge la lourde responsabilité de l'accueil et de l'encadrement de ces jeunes. Il s'agit des CPE. Il n'est pas rare par manque de personnel que le CPE, dont on ignore le besoin de formation, soit le premier et le dernier adulte de la journée à assumer la sécurité et le bien-être de ces élèves.

Le SE-UNSA revendique un élargissement rapide des formations de type 2CA-SH dès la formation initiale des CPE et en formation continue.

(1) Unités pédagogiques d'intégration.  
(2) Certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.



**S'OPPOSER**  
et proposer !